Image not found or type unknown

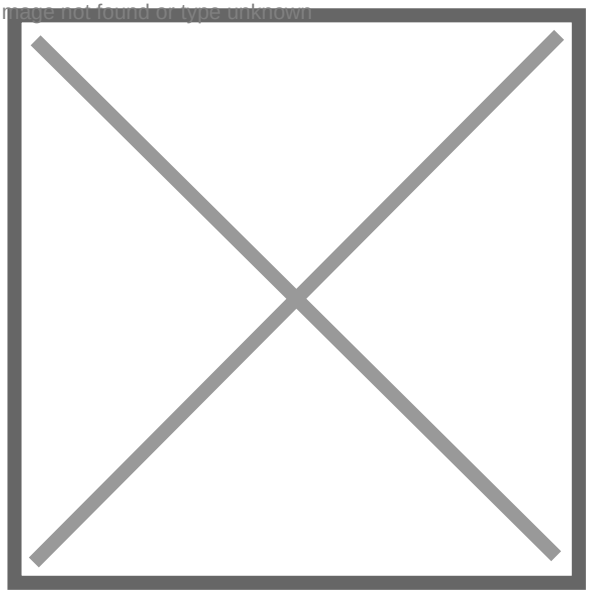

Refus de prise en garantie ecran plat

Par **FRED02**, le **28/11/2008** à **19:57**

Je ne comprends pas que l'on puisse refuser de prendre en garantie mon plasma sous pretexte qu'il n'y a que 4 pixels de defaillants au lieu de 5
Alors que la garantie ne presise pas qu'il y a une quelconque norme a respecter
Le consommateur ne doit il pas obligatoirement être informé (obligation d'information du consommateur).
a partir du moment ou cette norme n'est pas presente dans les cas de non garantie, je pense qu'il n'est pas legal de faire jouer cet argument
Qu'en pensez vous
Merci

Par **chaber**, le **30/11/2008** à **07:28**

Les conditions de garantie doivent être clairement définies. Si rien n'est précisé sur le nombre de pixels absents Le vendeur vous doit garantie

Par **FRED02**, le **01/12/2008** à **11:22**

Merci,
mais a qui dois je le faire savoir
Le fabriquant ou le vendeur

Par **chaber**, le **01/12/2008** à **14:52**

C'est au magasin. Si la vendeuse est incomptéente, demandez à voir le chez de rayon ou le rdirecteur du magasin. Le vendeur est responsable de ce qu'il vend.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés